

**Conseil municipal du  
5 avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 5 du mois d'avril, le conseil municipal de la commune d'Auberchicourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles Grévin, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation : le 28 mars 2022

Etaient présents : Mesdames Leroy, Caron, Bétrancourt Laudoux, Morel, Lasselín, Richard, Fleurquin, Glineur Eickmayer, Boleux,

Messieurs Devenot, Baelus, Szatan, Fleury, Coquelle, Eve, Roche  
Jouvenet, Debaisieux, Sieradzki, Mroczkowski

Etaient excusés : Monsieur Grévin (procuration à Mme Leroy),

Mme Thelliez (procuration à Mme Richard), Mr Dessaint (procuration à Madame Fleurquin), Mr Feledy

Etaient absente : Madame Lukowiak

Monsieur Le Maire propose de **nommer un secrétaire** de séance en la personne de :  
Madame LASSELIN

Le compte – rendu du conseil municipal du 8 février 2022 est adopté à l'unanimité

On passe à l'ordre du jour :

**1. Compte de gestion du trésor public de l'année 2021**

Le compte de gestion de la commune a été établi par la Trésorerie.

SECTION DE	FONCTIONNEMENT
Recettes	3.464.676 ,02
Dépenses	- 2.931.599,46
Résultat de l'exercice (N) excédentaire	533.076,56
On reporte le résultat antérieur (N-1) excédentaire	+421.230,24
On calcule le résultat de clôture	=954.306,80

SECTION D'	INVESTISSEMENT
recettes	2.567.308,19
Dépenses	- 973.574,88
Résultat de l'exercice (N) excédentaire	+ 1.593.733,31
On reporte le résultat antérieur (N-1) excédentaire	+ 421.674,32
On calcule le résultat de clôture	=2.015.407,63
Reste à réaliser en recettes (RAR)	0
RAR en dépenses	-970.620,03
Solde des RAR	- 970.620 ,03
Auto –financement de la section investissement	1.044.787,60

L'excédent de fonctionnement s'élève à 954.306,80€  
L'excédent d'investissement s'élève à 2.015.407,63€

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice N-1 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice N-1, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la gestion régulière ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité approuve le compte de gestion de l'année 2021.**

## **2. Compte administratif 2021**

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil :

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par la commune, après s'être fait présenter le compte de gestion, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE	FONCTIONNEMENT
Recettes	3.464.676 ,02
Dépenses	- 2.931.599,46
Résultat de l'exercice (N) excédentaire	533.076,56
On reporte le résultat antérieur (N-1) excédentaire	+421.230,24
On calcule le résultat de clôture	=954.306,80

SECTION D'	INVESTISSEMENT
Recettes	2.567.308,19
Dépenses	- 973.574,88
Résultat de l'exercice (N) excédentaire	+ 1.593.733,31
On reporte le résultat antérieur (N-1) excédentaire	+ 421.674,32
On calcule le résultat de clôture	=2.015.407,63
Reste à réaliser en recettes (RAR)	0
RAR en dépenses	-970.620,03
Solde des RAR	- 970.620,03
Auto –financement de la section investissement	1.044.787,60

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

➤ Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le compte administratif de la commune est en concordance avec le compte de gestion.

**Madame Leroy, Première Adjointe, pour Monsieur le Maire empêché, a quitté la salle du conseil municipal pour la présentation, le débat et le vote, de ce point concernant le compte administratif.**

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité adopte le compte administratif de la commune qui est en concordance avec le compte de gestion.**

### **3. Reprise définitive et affectation du résultat 2021**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de statuer sur la reprise définitive du résultat de l'année N-1

SECTION DE	FONCTIONNEMENT
Recettes	3.464.676,02
Dépenses	- 2.931.599,46
Résultat de l'exercice (N) excédentaire	533.076,56
On reporte le résultat antérieur (N-1) excédentaire	+421.230,24
On calcule le résultat de clôture	=954.306,80

SECTION D'	INVESTISSEMENT
Recettes	2.567.308,19
Dépenses	- 973.574,88
Résultat de l'exercice (N) excédentaire	+ 1.593.733,31

On reporte le résultat antérieur (N-1) excédentaire	+ 421.674,32
On calcule le résultat de clôture	=2.015.407,63
Reste à réaliser en recettes (RAR)	0
RAR en dépenses	-970.620,03
Solde des RAR	- 970.620 ,03
Auto –financement de la section investissement	1.044.787,60

L'excédent de fonctionnement s'élève à 954.306,80€

L'excédent d'investissement s'élève à 2.015.407,63€

Pour l'excédent de 954.306,80€ :

Est reporté en 2022 en recettes au compte 002 pour 554.306,80€.

Est affecté en section d'investissement au compte 1068 pour 400.000,00€.

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité adopte la reprise définitive et l'affectation du résultat 2021 telle qu'exposées ci-dessus**

#### **4. Budget 2022**

Monsieur le maire informe le conseil municipal le budget tel qu'il est proposé a été établi en respectant le Rapport d'Orientation Budgétaire de la séance du conseil municipal du 8 février 2022.

##### **Point A : budget**

Le budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- Pour la section de fonctionnement : 3.865.443,86€
- Pour la section d'investissement : 2.945.110,28€

Il a été établi en prenant en compte :

- La reprise définitive du résultat de l'année 2021, qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 954.306,80€
- L'affectation en section d'investissement de 400.000€ au compte 1068.
- Evolution des dotations d'Etat: la DGF (dotation globale de fonctionnement) était de :
  - 804.077€ en 2015
  - 739.074€ en 2016
  - 695.399€ en 2017
  - 697.990€ en 2018
  - 701.244€ en 2019
  - 705.031€ en 2020
  - 712.268€ en 2021
- Le maintien des actions dans le domaine social : avec le CCAS, l'accueil de loisirs, l'accueil des jeunes
- La prise en compte des besoins pour les 5 écoles
- Aucune augmentation des taux des recettes fiscales depuis 2011 :

**Rappel du vote des taux en 2021 :**

- **Taxe d'habitation** : **21,43%**

- Pour information le taux de la taxe d'habitation est figé compte tenu de la réforme
- REFORME POUR 2021: les communes intègrent dans leur taux celui de la taxe sur le foncier bâti perçu par le Département du Nord, soit 19,29%
- Taxe foncière sur le bâti : 28,59% +19,29% = 47,88%
- Taxe foncière sur le non bâti : 76,54%

**Proposition du maintien des taux d'imposition pour 2022 à :**

- 21,43% pour la taxe d'habitation
- 47,88% pour la taxe foncière sur le bâti
- 76,54% pour la taxe foncière sur le non bâti

**Point B : projets**

Ce budget a été établi en tenant compte des projets prévus lors du débat d'orientation budgétaire, notamment :

**PROJETS ET CONTRIBUTIONS POUR 2022**

- Entretien des espaces verts
- Entretien de la voirie
- Entretien de l'éclairage public
- Vérification des bâtiments et des extincteurs
- Reprise des concessions au cimetière
- Contribution au SDIS : 137.199 € en 2022 (131.012€ pour 2021)
- Ecoles :

- Contribution pour la caisse des écoles
- Une journée « classe verte » organisée pour les CM2

(En juin 2019 : coût total de 2.360€/ pas de journée en 2020 en raison du COVID/2.263€ en 2021 )

- Associations :

Il est proposé le maintien des montants de l'année 2021 pour 2022.

Par délibération, il a été créé une participation de 15€ par enfant Auberchicourtois (de maternelle et primaire), inscrit au sein d'une association locale. Il est proposé de renouveler cette participation. (En 2021 : 1.110€)

**Citoyenneté :**

Il est proposé de renouveler :

- Le **CUA** (contrat unique pour l'agglomération) pour un budget prévisionnel de :
  - 17.403,70€ pour l'action « parlons et découvrons ensemble » avec une demande de subvention de 13.923€ à l'Etat et une participation de 3.480,70€ pour la commune
  - 6.728€ pour l'action « mangeons durablement » avec une demande de subvention de 5.382€ à l'Etat et une participation de 1.346€ pour la commune
  - 18.603,47€ pour l'action « ma passion, mon métier » avec une demande de subvention de 14.883€ à l'Etat et une participation pour la commune de 3.720,47€
- Le **quartier d'été**, pour un coût estimé de 6.000€, dont 3.000€ de subvention par la région, une participation communale sollicitée de 3.000€

- Le **FTU** : budget de 6.524,95€ avec une subvention régionale de 50% (projet de signalisation)
- Le **PIC**(projet d'initiative citoyenne) : subvention renouvelée à l'association Lapage de 1.250€
- **Formations** apprendre à alerter (grandes sections de maternelles) et premiers secours (CM1 et CM2) pour un coût total prévisionnel de 1.100€
- **Défibrillateurs** : pour les 2 écoles primaires et l'église : coût total prévisionnel de 6.300€

### **EN INVESTISSEMENT :**

#### **RECETTES EN INVESTISSEMENT :**

Prévisions pour 2022	
Report excédent de 2021	2.015.407,63
FCTVA (fonds compensation TVA)	80.000,00
Taxe d'aménagement	30.000,00
Excédent de fonctionnement	400.000,00
Subvention du Département	238.929 ,22
Remboursements des prêts communaux	1.000,00
Amortissements	179.773,43
<b>TOTAL</b>	<b>2.945.110 ,28</b>

#### **TRAVAUX ET PROJETS D'INVESTISSEMENT POUR 2022 :**

(Dont les RAR : restes à réalisés reportés sur 2022)

<b>RAR :</b>	
Plantations résidence des Oliviers	2.323,20€
Rue Calvaire éclairage public sté Devred	3.618,32€
Travaux salle coquelet	16.202,34€
Tondeuse	879€
Solde ADI rue du calvaire	810€
Rue Kopierre Bureau étude	10.080€
Rue Péri bureau étude	21.450€
Rue PJ Laurent bureau étude	12.600€
Panneaux élections	3.116,28€
Porte salle des fêtes	5.805,40€
Salle Coquelet Pouget	711.838,08€
Menuiseries salle Coquelet	83.992,42€
Machine Honda Agriméca	20.041,00€
Volet école Louise Michel	1.438,68€
Menuiseries école L Michel	7.174,61€
Menuiseries école L Michel	5.739,78€
Tablettes, ordinateur Tetra	5.515,92€
Plafonds salle Coquelet	35.243,24
Menuiseries mairie TCE	5.155,92€
Rue Calvaire sté Devred	16.098,84€

Ordinateurs Boulanger	1.497,00€
TOTAL DES RAR	970.620,03€
Projets pour 2022 :	
Travaux voirie rue PJ Laurent Marché public Titulaires : regroupement des stés TPRN,Devred,SME	408.845,82€
Travaux voirie rue Kopierre Titulaires : regroupement des stés TPRN,Devred,SME	338.752,92€
Travaux divers	130.000,00€
Enfouissement réseaux bd coquelet	62.887,20€
Frais d'étude	7.000,00€
Bureau d'étude rue Masny	33.000,00€
Travaux salle coquelet carrelage vestiaires	51.401,20€
Plafonds vestiaires	35.243,24€
Eclairage coquelet	10.000,00€
Logiciel Berger Levrault	13.500,00€
Acquisition rue de Flines	15.000,00
Acquisitions de parcelles Lesage et Citystade	801,00€
	3.000,00€
Maison Mont Paix	41.000,00€
Rétrocession au SMTD	3,00€
Frais notaire 48 rue Bernonville	1.965,16
Travaux café 48 rue Bernonville	
Carrelage	6.000,00€
Chaudière	12.197,91€
Travaux divers	20.000,00€
Carrelage scène salle des fêtes	2.150,40€
Toiture logement rue Ste Marie	36.500,00€
Plantations parking rue Douai	10.000,00€
Espaces verts coquelet	15.000,00€
5 écoles éclairage LED	44.695,02€
Travaux divers dans les écoles	13.000,00€
Clôture du stade Lion	22.474,00€
Protection des vitraux église	12.000,00€
Projet de cavernes	3.980,00€
Colombarium	10.000,00€
Projets de caméras vidéosurveillance	161.415,03€
Matériel informatique	12.000,00€
Mobiliers divers	19.000,00€
Tables pliantes	2.500,00€
Panneaux d'élections	5.500,00€
Vitrine affichage	3.060,00€
Panneau affichage	792,00€
Autolaveuse	7.500,00€
Défibrillateur	7.000,00€
Drone	1.000,00€
TOTAL	2.945.110,28

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal :

- le projet de **budget primitif 2022**

**-et les taux d'imposition.**

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité approuve le projet de budget primitif 2022 et les taux d'impositions tels que définis ci-dessus.**

### **5. Subventions**

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal des demandes de subventions suivantes : cette subvention est conditionnée, pour chaque association, à la transmission à la commune des documents sur leur gestion (comptes...), et de tout document sollicité.

Il est proposé le maintien des subventions pour l'année 2022

Les associations suivantes ont sollicité une subvention de fonctionnement :

APF (association des paralysés de France)	31€
Association BCD bibliothèque	1.766€
Ostrevent Basket Ball	6.937€
Club des leus	424€
Association des colombophiles	540€
GEA	408€
Harmonie les Mineurs d'Auberchicourt	5.101€
Histoire locale AAA	204€
K'danse	306€
Le secours catholique	98€
USA pour le football	6.121€
Tour du chauffour	470€

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité propose le maintien des subventions pour l'année 2022 et décide d'octroyer les subventions de fonctionnement détaillées ci-dessus.**

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal des demandes de subventions exceptionnelles suivantes :
  - L'association des jardiniers AAEM (Aniche/Auberchicourt/Emerchicourt/Monchecourt) sollicite une subvention exceptionnelle pour les fournitures (pour information : 148€ en 2021).
  - Une subvention exceptionnelle est sollicitée par l'USA pour le centenaire. Il est proposé d'octroyer 6.000€.
  - L'association « amateurs fous de photos » sollicite une subvention exceptionnelle de 200€.
  - Il est proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 3.000€ au Conseil Citoyen
  - Il est proposé de signer une convention avec ESI et d'octroyer une subvention exceptionnelle de 3.100€.

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité décide d'accorder les subventions exceptionnelles présentées ci-dessus.**

**SUBVENTIONS SOLLICITEES PAR LA COMMUNE :**

- Le **CUA** (contrat unique pour l'agglomération) pour un budget prévisionnel de :
  - o 17.403,70€ pour l'action « parlons et découvrons ensemble » avec une demande de subvention de 13.923€ à l'Etat et une participation de 3.480,70€ pour la commune
  - o 6.728€ pour l'action « mangeons durablement » avec une demande de subvention de 5.382€ à l'Etat et une participation de 1.346€ pour la commune
  - o 18.603,47€ pour l'action « ma passion, mon métier » avec une demande de subvention de 14.883€ à l'Etat et une participation pour la commune de 3.720,47€
- Le **quartier d'été**, pour un coût estimé de 6.000€, dont 3.000€ de subvention par la région, une participation communale sollicitée de 3.000€
- Le **FTU** : budget de 6.524,95€ avec une subvention régionale de 50% (projet de signalisation)

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions ci-dessus , auprès de l'Etat, la Région.**

**6. Coopératives scolaires**

Monsieur le Maire propose d'octroyer 19€ par élève aux coopératives scolaires, soit :

école La Paix	19€ x 44 élèves	836€
école Lebas	19€ x 67	1.273€
école du Chauffour	19€ x 39	741€
Groupe scolaire primaire	19€ x 268	5.092€

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise le versement des montants détaillés ci-dessus aux coopératives scolaires comme définies ci-dessus.**

**7. Dématérialisation avec la Sous-Préfecture**

- Monsieur le Maire informe de la transmission dématérialisée des documents avec la Sous-Préfecture : budgets, délibérations....

Une convention doit être signée entre la commune et le représentant de l'Etat.

Elle prend effet pour une année, tacitement reconductible.

Cette transmission implique une prestation informatique.

- Le centre de gestion du Nord (CDG 59) , par son service CREATIC propose cette prestation.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation/

- de signer la convention avec la Sous-Préfecture et tout document y afférent

- et tout document avec le centre de gestion pour la prestation de transmission dématérialisée

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Sous-Préfecture et tout document y afférent et tout document avec le centre de gestion pour la prestation de transmission dématérialisée**

## **8. Commission des fêtes du 8 mars 2022**

**Etaient présents :** Messieurs Georges DEVENOT, Fred FELEDY, Jean-Claude DEBAISIEUX  
Mesdames Marie-Jeanne MOREL, Carole THELLIEZ, Yveline LASSELIN.

**Etaient excusés :** Messieurs Gilles GREVIN, Marc ROCHE, Philippe JOUENET, Jean-François EVE, Jean-Claude MROCZKOWSKI, Mesdames Nathalie RICHARD, Laurie GLINEUR, Dominique LAUDOUX, Sylvie LUKOWIAK.

- ***1-2 et 3 avril : salon de l'artisanat et de la peinture***

Il a été proposé qu'un sachet de chocolats soit offert à chaque enfant qui viendra voir l'exposition le vendredi 1<sup>er</sup> Avril 2022.

La commission émet un avis favorable

- ***22 avril à 17H30 : journée de la déportation***

Une gerbe sera déposée au monument aux morts

La commission émet un avis favorable

- ***3 avril : parcours du cœur***

2 parcours seront proposés à chaque participant (5 et 9 kms).  
Le départ se fera à 9 h à partir de la salle Coquelet

La commission émet un avis favorable

- ***17 avril à 10H : chasse à l'œuf***

La chasse à l'œuf aura lieu sur le site du Chaufour.

La commission émet un avis favorable

- ***1er mai : fête du Travail***

Le défilé commencera à 9 h 45

Remise des diplômes à 11 h à la salle des fêtes.

Une remise de médailles sera faite pour 5 employés de la Mairie.

La commission émet un avis favorable

- ***8 mai : fête de la victoire***

Le défilé commencera à 9 h 45

Un lâcher de ballons sera fait sur la Place

La commission émet un avis favorable

- ***5 juin : fête du Chaufour (spectacle)***

La société Top Régie a fait une proposition pour la fête du Chaufour.

Le coût prévisionnel s'élève à 33 338 € TTC.

La commission émet un avis favorable.

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité approuve les propositions de la commission des fêtes.**

### **9. Commission des affaires sociales du 28 mars 2022**

**ETAIENT PRESENTS :** Mesdames BETRANCOURT, LASSELIN, LAUDOUX, MOREL et THELLIEZ

**ETAIENT EXCUSES :** Mesdames BOLEUX, EICKMAYEUR, RICHARD  
Monsieur GREVIN.

**ETAIT ABSENT :** Monsieur FELEDY.

### **CADEAUX – FETE DES MERES**

La commission des Affaires Sociales a présenté 3 devis :

- La Société HELFRICH
- L'incroyable de DECHY
- La Société EDEN

Ces différentes entreprises ont proposé divers lots et le choix des membres de la commission s'est porté sur :

- **La Société EDEN**  
**219 Route d'ABBEVILLE**  
**80 000 AMIENS**

Elle a opté pour un Plat « rectangulaire en céramique - VILLEROY et BOCH GROUP » de 34,5 cm pour une valeur de **16,40€ TTC**.

Il est effectué une commande de 480 exemplaires soit une somme totale de : **7.872€ TTC**.

Les inscriptions se dérouleront en mairie à partir du **lundi 18 avril 2022 jusqu'au 20 mai 2022**. Quant à la distribution, celle-ci aura lieu à la salle des fêtes le **samedi 28 mai 2022 de 9 heures à 17 heures** sans interruption afin de permettre à toutes les mamans de s'y rendre. Aucune remise ne sera effectuée en mairie.

La Commission des Affaires Sociales a émis, à **l'unanimité**, un avis favorable sur le choix du cadeau pour la fête des mères 2022.

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité approuve les propositions de la commission des affaires sociales.**

## **10. SIGPH (piscine d'Hornaing)**

Monsieur le Maire informe qu'une réunion a eu lieu.

Pour Auberchicourt, les participations sont fixées à 13.000€ pour janvier et 8.000€ pour mars. Le résultat de clôture 2021 est de 251.303€.

Monsieur Dessaint informe des points suivants :

-A la séance plénière du 16 mars 2022, l'AMO Etyo a présenté le planning de la réhabilitation de la piscine défini par le bureau d'étude Maning et l'architecte Villesange, la programmation des travaux et son calendrier.

-dépôt du permis de construire fin mars 2022

-démarrage des travaux été 2022

-durée prévisionnelle de 12 mois de travaux et réception de l'équipement en septembre 2023

-la surface de la piscine passera de 1.400m<sup>2</sup> à 1.900m<sup>2</sup> avec création d'un espace bien-être avec balnéo, sauna, hammam

## **11. Retrait de délibération**

Monsieur le Maire informe de la lettre de la sous-préfecture concernant la délibération du 14/12/2021 sur la loi de transformation de la fonction publique.

Il est demandé de procéder au retrait de la délibération N°2021/12/34 :

-l'organe délibérant de la collectivité détermine, après avis du comité technique paritaire, les conditions de mise en place des cycles de travail.

-la délibération ne mentionne par le nombre de jours de RTT

-il faut préciser la modalité retenue pour la journée de solidarité (soit les 1607 heures)

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité retire la délibération du 14/12/2021 sur la loi de transformation de la fonction publique.**

## **12. Acquisition de la maison située au Mont de la Paix**

Monsieur le Maire informe que la propriétaire de la Maison située 3 Mont de la Paix (au cadastre 7B sentier de l'Espérance – parcelle AH 432), Madame Houcke est décédée.

Le dossier avait été confié au notaire, Maître Allard.

Après recherches, aucun héritier n'a été retrouvé. Et la propriété était restée le bien de Monsieur Houcke, décédé en 1966, soit depuis plus de trente ans.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L 1123-1 et 1123-2,

Vu le code civil, notamment l'article 713

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître, et à l'attribution à la commune de ces biens.

Il expose que le propriétaire de l'immeuble situé 3 Mont de la Paix (sentier de l'Espérance pour le cadastre), parcelle AH 432, d'environ 600m<sup>2</sup>, est décédé depuis plus de trente ans.

Ce point a été vu avec le service des domaines à Lille ; qui a confirmé que l'Etat n'est pas entré en possession de ce bien. Et le notaire confirme que ce bien n'est pas grevé de charges.

Ce bien revient à la commune, sauf si la commune renonce à ce droit.

Il est proposé d'exercer ce droit en application de l'article 713 du code civil :

La commune souhaite acquérir ce bien depuis plusieurs années.

Sur cette parcelle se trouve une maison très dégradée pour laquelle un arrêté de péril a été pris, suite au rapport de l'expert désigné par le tribunal.  
La commune va exécuter les travaux de mise en sécurité.

Un procès-verbal sera établi pour constater la prise de possession.  
Et un formulaire de publication sera transmis au service de publicité foncière de Lille, pour que la propriété soit transférée à la commune.

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :**  
**-décide d'acquérir la parcelle AH 432 dans le domaine privé communal**  
**- autorise Monsieur le Maire à signer le procès-verbal, le formulaire de publication et tous les documents afférents à cette acquisition.**

### **13. Questions diverses**

- Monsieur le Maire informe que le Trésor Public demande une délibération concernant l'attribution du marché public pour les travaux de voirie des rues PJ Laurent et Kopierre.

Le marché public a pour titulaires un regroupement des sociétés TPRN, Devred et SME.  
La 1<sup>ère</sup> phase concerne l'avenue Pierre Joseph Laurent pour un coût de 408.845€52.  
La 2<sup>ème</sup> phase concerne la rue Kopierre pour un coût de 338.752€92

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité valide l'attribution du marché public pour les travaux de voirie des rues PJ LAURENT ET KOPIERRE au groupement des sociétés TPRN, Devred, et SME**

- Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ester en justice concernant le recours de Monsieur Afkir contre le refus de permis de construire sur la parcelle située à l'angle des rues Faily et Barsac, qui est classé en emplacement réservé dans le plan local d'urbanisme de la commune.

L'avocat représentant la commune est Maître Piret. La commune a saisi son assurance « protection juridique » : l'honoraire de base pour la procédure devant le tribunal administratif est de 1.667€ HT.

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à ester en justice concernant le recours de Monsieur AFKIR.**

- **SICAEI (syndicat intercommunal d'aide à l'enfance inadaptée)**

Monsieur le Maire informe qu'une réunion a eu lieu le 9 mars 2022 :  
-pour le compte administratif 2021 : solde cumulé en excédent de 1.930.097€91  
-pour le budget 2022 : recettes prévisionnelles de 770.000€ en fonctionnement

- **SIDEN – SIAN**

Monsieur le Maire informe que le SIDEN SIAN a transmis la liste des travaux prévus sur la commune :

- l'avenue PJ Laurent en 2022 pour l'eau potable
- la rue Péri en 2023 pour l'eau potable

- l'avenue du 8 mai en 2026 pour l'eau potable
- la rue de Douai en 2022 pour l'assainissement
- le fossé (rouloir) en 2022 pour l'assainissement
- le rouloir en 2024 pour l'assainissement

➤ **SCOT**

Le SCOT informe d'une évolution de la réglementation thermique.  
L'objectif est d'améliorer la performance énergétique des bâtiments.

➤ **DALKIA**

Monsieur le Maire informe qu'un rendez-vous a eu lieu avec Dalkia pour le bilan annuel.  
Dans le contexte du marché mondial, le prix du gaz a augmenté.  
L'objectif sera de baisser les consommations, notamment par des travaux d'isolation.  
La loi ELAN n° 2018-1021 du 23 novembre 2018, impose que les bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup> diminuent leur consommation de 40 % d'ici 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050.

**L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 20h05.**